

Discours de Jacques Santer devant le Parlement européen (17 janvier 1995)

Légende: Le 17 janvier 1995, Jacques Santer, président désigné de la Commission européenne, prononce devant le Parlement européen un discours à l'occasion de l'investiture de la nouvelle Commission.

Source: Bulletin d'information et de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse-Ministère d'Etat. 01.-03.1995, n° 1. Luxembourg. "Discours de Jacques Santer (Strasbourg, 17 janvier 1995)", p. 24-32.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jacques_santer_devant_le_parlement_europeen_17_janvier_1995-fr-926b1836-f264-408c-915a-92671abc839a.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2013

Discours de Jacques Santer devant le Parlement européen (17 janvier 1995)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés,

Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire communautaire, vous êtes appelés à émettre un vote formel d'approbation sur une nouvelle Commission. Vous, les représentants des peuples des Etats réunis dans l'Union, et parmi vous ceux des peuples autrichien, finlandais et suédois que je voudrais saluer ici avec beaucoup de chaleur. Nous sommes heureux de vous avoir dorénavant à nos côtés dans cette grande aventure qu'est l'unification européenne.

Le vote du PE inaugure une nouvelle ère dans les relations entre nos deux institutions. Je m'en réjouis, parce que l'Union franchit ainsi un pas supplémentaire sur la voie d'une plus grande démocratisation. Je m'en réjouis aussi parce que votre vote d'approbation donnera à la Commission que je présiderai une légitimité accrue.

L'Europe a besoin d'une Commission forte avec un Parlement européen fort afin de défendre l'intérêt commun. Tel est notre devoir, telle est notre volonté. Cette Commission sera politique au sens noble du terme : elle servira le bien commun.

De votre côté, j'ai ressenti une même détermination à être au service des citoyens et des peuples d'Europe. Vous trouverez en nous des interlocuteurs constructifs prêts à vous rendre des comptes.

Dans notre tâche, nous bénéficierons du travail immense accompli par Jacques Delors et ses collègues. Au fil des 10 années passées à la tête de la Commission, Jacques Delors a démontré ce que la vision alliée à la compétence et au sens du devoir peuvent accomplir.

Je crois pouvoir dire en ce jour important pour l'Europe : merci Jacques Delors, merci de tout cœur, vous avez bien mérité de l'Union à laquelle vous avez tant donné.

Je suis fier de vous succéder à la tête de cette institution essentielle pour l'avenir de l'Europe.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

L'Europe a vécu de grands moments ces cinq dernières années : l'Allemagne s'est réunifiée, le communisme s'est écroulé.

Mais, pour citer Vaclav Havel, si tout est possible, plus rien n'est certain. Nous assistons de nouveau au réveil de nationalismes exacerbés qui débouchent parfois sur des conflits sanglants comme en ex-Yougoslavie. Je tire de cette tragédie un enseignement majeur : l'Union doit plus que jamais rester un pôle de paix et de prospérité pour le continent.

D'abord, il faut chez nous préserver et développer ce que nous avons construit pendant ces cinquante dernières années. C'est une sorte de miracle que la guerre entre nos peuples soit devenue inimaginable.

Dilapider cet héritage serait un crime contre nous-mêmes.

Ensuite, l'Union ne peut pas être un havre de paix dans un océan de détresse. D'où l'importance de prévoir les futurs élargissements. D'où l'importance aussi de nous doter d'une réelle politique étrangère et de sécurité commune.

L'Union elle-même sort d'une période difficile. Je suis conscient du scepticisme de nombre de nos concitoyens face à une Europe dans laquelle ils ne se reconnaissent pas toujours.

L'avenir communautaire ne peut plus être exclusivement une affaire d'initiés. Les Européens exigent d'être écoutés, ils exigent de participer à ce qui est devenu un élément central de leur vie, et ils ont raison. Si nous ne réussissons pas à répondre à cette attente, notre projet échouera.

Les gens veulent des réponses claires aux questions qu'ils se posent.

Que fait l'Union pour que notre économie soit forte et que les chômeurs retrouvent un emploi ? Que fait l'Union pour promouvoir une société plus solidaire et pour améliorer la qualité de la vie ?

Que fait l'Union pour faire entendre la voix de l'Europe dans le monde ?

Que fait l'Union pour que ses institutions soient proches des citoyens, démocratiques, efficaces et bien gérées ? La réponse à ces questions résumera le programme que je me propose aujourd'hui de présenter devant vous.

Ce programme, nous le réaliserons ensemble. Avant d'en développer les grandes lignes, je voudrais tout de suite vous dire que pour mieux travailler, je proposerai à mes collègues de réexaminer très rapidement avec vous et le Conseil le code de conduite de 1990. Il me paraît, en effet, logique de l'adapter au traité de Maastricht.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Une économie forte et créatrice d'emplois, voilà ma première priorité. Le Livre blanc, approuvé par les Chefs d'Etat et de gouvernement, a le mérite de suggérer une approche globale de la compétitivité et de la croissance. C'est important, car ce qui manque à l'Europe, ce ne sont pas les atouts, c'est une stratégie pour les valoriser.

D'ici 5 ans, notre compétitivité devra s'être nettement améliorée. Mais une économie forte n'a de sens que si elle bénéficie à tous. L'Union doit être solidaire. Il s'agit d'un impératif moral et de bien plus encore : pour moi, la solidarité est en elle-même un facteur de croissance et de dynamisme économique. Voilà le message que je voudrais vous transmettre aujourd'hui.

Economie forte : le marché intérieur est au centre de l'effort pour la croissance et la prospérité. Des progrès énormes ont été accomplis ces dernières années.

Ils restent insuffisants. Je me fixerai 4 impératifs : compléter les règles, les simplifier, les faire appliquer, assurer une concurrence saine.

1) Premièrement, compléter l'effort législatif dans des domaines clés, tels que l'énergie et les télécommunications. Mais la libéralisation devra aller de pair avec le respect du service universel pour que tous nos citoyens en bénéficient.

2) Deuxièmement simplifier, y compris au niveau national et régional. Le marché intérieur est là pour faciliter la vie des opérateurs et des consommateurs. Supprimer les formalités douanières, remplacer 15 règles par une seule, abolir des millions de formulaires, ce n'est pas rien. Mais trop souvent, nos compromis imposent aux entreprises, et particulièrement aux PME, des complications superflues. Or, ce sont précisément les PME qui créent le plus d'emplois et n'ont pas cessé d'en créer. Il y a 17 millions de PME dans l'Union. Imaginons que chacune d'elle puisse créer un seul emploi supplémentaire...

3) Troisièmement les règles doivent être appliquées correctement sur le terrain, et cela de façon comparable partout dans l'Union. Il y a des retards regrettables à constater dans la transposition des directives en droit national. Je citerai l'assurance, les marchés publics et l'environnement. La Commission prendra ses responsabilités, s'il le faut en demandant, conformément à l'article 171 du traité, à la Cour de Justice

d'infliger des sanctions pécuniaires aux Etats membres qui ne respectent pas un arrêt. En plus, la mise en œuvre doit s'accompagner d'un système de sanctions comparable dans les différents Etats membres. Cela est et restera de leur compétence. Je me demande cependant si l'idée d'insérer dans les directives des clauses de sanction ne mérite pas d'être soutenue.

4) Quatrième impératif, enfin, celui de la concurrence. Il faut un arbitre pour assurer ce que les Britanniques appellent « a level playing field ». La Commission a cette responsabilité et l'exercera avec rigueur, que ce soit en matière d'abus de position dominante, d'ententes illicites, d'aides d'Etat. Un mot sur les concentrations d'entreprises : là aussi, il faut être rigoureux. Cela ne veut pas dire qu'il faille atomiser nos entreprises face à leurs concurrents puissants des pays tiers en négligeant le caractère global de certains marchés.

Monsieur le Président,

Pour produire son plein effet, l'achèvement du marché intérieur doit s'accompagner de la mise en place d'infrastructures modernes et efficaces en matière de transport, d'énergie, d'environnement. En ce qui concerne le transport, le Conseil européen de Essen a décidé le démarrage de 14 grands travaux avant la fin 96. 10 autres grands travaux consacrés à l'énergie compléteront l'initiative. Il s'agit de concrétiser les travaux, donc d'abord de mobiliser les fonds nécessaires, qu'ils soient publics ou privés. Il faudra aussi éliminer les obstacles administratifs et juridiques.

La Commission y travaillera avec enthousiasme et elle élaborera rapidement des orientations pour les infrastructures de réseaux dans le domaine de l'environnement.

Une politique dynamique de recherche et de développement est une des clés du succès. L'Union dépensera dans le cadre du 4ème programme-cadre plus de 12 milliards d'écus. Je vois des perspectives intéressantes dans des domaines novateurs tels que la voiture verte, la réduction des dépenses de santé, l'efficacité énergétique, la lutte anti-fraude.

Je souhaite, dans les années à venir, que nous accentuions l'effort de concentration des moyens, que nous rapprochions davantage recherche et industrie, que nous facilitions l'accès des PME aux programmes. Et, que nous mettions enfin en œuvre le principe de cohérence réciproque des politiques nationales et de la politique communautaire tel que prévu dans le traité sur l'Union.

Il n'y a pas d'économie dynamique sans système performant d'éducation et formation. La lutte pour l'emploi commence par l'amélioration de la qualification professionnelle des jeunes et le développement de la formation continue. Je tiens à souligner le rôle important qui revient aux entreprises elles-mêmes dans ce contexte.

Le traité sur l'Union nous a fourni en matière d'éducation et formation des instruments nouveaux. Grâce à eux, les programmes Socrates et Leonardo démarreront en 1995. Il faut les faire fonctionner de manière efficace et transparente.

L'éducation et la formation bénéficieront directement de la société de l'information, véritable révolution technologique. Le potentiel de cette révolution est gigantesque. Des marchés qui se chiffrent en milliards d'écus. Des gains prodigieux de compétitivité. Des emplois nouveaux, valorisants. Des progrès énormes en matière de médecine, d'éducation. L'Europe ne doit pas rater le coche. C'est pour cela que la Commission organisera en février une conférence ministérielle dans le cadre du G7 sur ce thème.

Le processus en cours est irréversible et universel. Plutôt que de le subir, nous devons l'orienter. Mettons rapidement en œuvre le plan d'action proposé par la Commission. Mais je veux aller plus loin. Je veux que l'Union soit en première ligne, avec des technologies, des produits, des services européens.

Le progrès technologique doit contribuer à la diversité culturelle et linguistique en Europe. Nous devons donc aussi développer une stratégie des contenus. Je souhaite qu'on roule européen sur les autoroutes de

l'information.

Mais attention ! L'accès aux réseaux et aux services ne doit pas être limité aux franges les plus favorisées de la société. Si nous n'y prenons garde, le savoir divisera. Il faut au contraire qu'il unisse. Dans cette entreprise, je sais que le Parlement sera à nos côtés.

Si nous voulons une économie forte, il nous faut aussi une monnaie unique forte, sans risque de change interne. Nous pourrions ainsi développer pleinement le potentiel du marché intérieur et stimuler les investissements. La monnaie unique apportera aussi des avantages considérables aux citoyens dans leur vie de tous les jours. Sans oublier que l'Europe a besoin d'un statut monétaire international conforme à son poids économique et social. Il ne faut donc pas dévier du chemin vers l'UEM tracé dans le traité. Il n'y a pas si longtemps, l'UEM semblait condamnée, balayée par la spéculation.

Depuis lors, elle a relevé la tête. Mais restons vigilants. Un projet monétaire ne peut se réaliser que s'il se fonde sur une action crédible. C'est pour cela que le traité prévoit des critères de convergence. La Commission insistera sur leur stricte application. Les Etats membres devront à leur tour prendre leurs responsabilités et ne pas relâcher leurs efforts sous prétexte d'une conjoncture meilleure. Il s'agit là d'ailleurs de principes de bonne gestion. Pourquoi se priver d'une réduction des taux d'intérêts assurée par une politique de réduction des déficits publics ?

Le traité prévoit également des délais. Il faut les respecter. A cette fin, la Commission établira un catalogue énumérant les travaux préparatoires nécessaires en complément de ceux effectués par l'Institut monétaire européen. Elle préparera de même un livre vert sur les conditions de passage à la monnaie unique.

Je suis optimiste. L'UEM viendra, j'en suis sûr. Elle changera la vie de nos peuples.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les députés,

Compétitivité, croissance, oui ! Mais je ne veux pas d'une croissance qui oublie une partie de la population. Je ne veux pas d'une croissance qui creuse les écarts entre régions. Et je ne veux certainement pas d'une croissance qui détruit notre environnement et celui de nos enfants. Je veux au contraire une croissance solidaire, solidaire sur le plan social, solidaire sur le plan régional, solidaire avec les générations futures. Pour des raisons d'équité, de justice, de morale, bien sûr. Mais aussi, je le répète, pour des raisons de prospérité économique.

La solidarité sociale, d'abord. La croissance est une condition nécessaire pour la création d'emplois. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut dès lors mettre en place une véritable politique de l'emploi. Je suis encouragé par la place prioritaire réservée à l'emploi par le Conseil européen de Essen. Les 5 recommandations qu'il a adoptées vont dans la bonne direction. Formation, abaissement des coûts salariaux indirects, efficacité du marché du travail, mesures spécifiques pour les jeunes, les femmes, les chômeurs de longue durée, intensité en emplois de la croissance : voilà, en effet, la voie à suivre.

Les recommandations s'adressent aux Etats membres. A eux d'établir des programmes pluriannuels. La Commission surveillera la situation de l'emploi, avec les Conseils ECOFIN et Affaires sociales. Pourquoi ne pas établir une surveillance multilatérale des systèmes d'emploi ?

Je connais le prix qu'attache ce Parlement à la lutte contre le chômage. La Commission veut que vous soyez pleinement associés à ce combat vital pour l'avenir de notre société. Un large débat public au Parlement européen sur ce thème avant la fin de l'année serait une bonne chose.

Les autorités publiques ont leur rôle à jouer, mais elles ne peuvent pas tout faire. Il faut impliquer les partenaires sociaux. J'ai, sur ce plan, une expérience personnelle très positive en tant que Premier Ministre du Luxembourg.

L'emploi est la priorité des priorités. Mais croire que cette bataille se gagnera en démantelant notre modèle social est une profonde erreur. En tant que Président de la Commission, je ne cautionnerai pas une telle approche.

Bien sûr, des réformes sérieuses sont nécessaires pour concilier un niveau élevé de protection sociale avec la réalité économique. C'est la seule voie pour assurer la pérennité du modèle européen.

La Commission quant à elle présentera dans de brefs délais des programmes d'action mettant en œuvre le livre blanc sur la politique sociale européenne. Elle jouera le rôle actif que lui reconnaît le traité dans l'élaboration du dialogue social et la recherche d'une convergence sociale accrue entre Etats membres.

Je regrette qu'à Maastricht nous n'ayons pas pu avancer tous ensemble. J'espère qu'en 1996, l'unité à 15 sera rétablie et qu'ensemble nous franchirons un nouveau pas vers l'Europe sociale. Car au-delà du maintien de notre acquis nous devons construire une cohérence sociale qui réponde à l'évolution des technologies et des modes de vie.

Dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée à l'égalité hommes-femmes. C'est une exigence de démocratie. Le Parlement ne s'y est pas trompé. J'ai bien entendu votre message exprimé lors des auditions et je voudrais vous assurer solennellement et que je veillerai personnellement à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes devienne un réel fil conducteur de l'action de la Commission.

Tout aussi grand est le défi de la pauvreté et de l'exclusion. Il y a en Europe de plus en plus de pauvres, de mal-logés, d'exclus. C'est intolérable. Je ne demande pas de nouvelles compétences pour la Commission. Mais la lutte contre l'exclusion sociale est un devoir bien au-delà des querelles institutionnelles. Je suis prêt à explorer toutes les possibilités à quelque titre que ce soit pour trouver des remèdes.

Monsieur le Président,

Je ne me lasserai pas de répéter que le projet européen est un projet global. La solidarité régionale en constitue une partie intégrante.

Là aussi il s'agit à la fois d'un devoir d'équité et d'une source de richesse économique. Heureusement le terrain est largement balisé, avec les modifications apportées au traité à Maastricht et le doublement des fonds structurels décidé à Edimbourg en vue d'une plus grande cohésion économique et sociale.

La Commission, avec le concours du Parlement européen, mais aussi du Comité des régions, veillera particulièrement :

- à la mise en œuvre efficace du partenariat Commission/Etats membres/régions
- à une analyse objective de l'impact des fonds sur le terrain et
- à l'encouragement du développement local.

Comme c'est prévu dans le traité sur l'Union, nous établirons pour 1996 un rapport détaillé sur les progrès accomplis. Nous en profiterons pour donner une nouvelle impulsion.

Je viens d'évoquer les solidarités régionale et sociale. Mais il y a, me semble-t-il, une solidarité plus large encore, celle avec les générations futures. J'y ai touché quand j'ai parlé d'éducation, de réduction des déficits publics, de grands réseaux. Je voudrais ici l'évoquer sous l'angle du développement durable, d'un développement qui satisfasse les besoins du présent sans compromettre les chances des générations futures à satisfaire les leurs. Cela m'amènera aussi à parler de la qualité de notre vie dans un sens plus large.

Il faut réussir la transition vers une économie qui intègre la dimension environnementale. Nous comprenons

aujourd'hui que la performance économique elle-même dépend aussi de l'utilisation optimale de nos ressources naturelles. En étant à la pointe du combat pour l'environnement, nous créerons en fait de nouveaux emplois.

Je vois ici trois champs d'action. D'abord faire appliquer les règles existantes. Nous sommes une Communauté de droit et la Commission est la gardienne des traités. Ensuite, intégrer l'aspect de l'environnement dans les autres politiques. Enfin, introduire, comme proposé par la Commission, une comptabilité environnementale dans les comptes des Etats membres et de l'Union.

Qualité de la vie : pour plus de 70 % de la population de l'Union, cela signifie qualité de la vie urbaine. La montée inquiétante des problèmes d'exclusion, de criminalité, de pollution dans beaucoup de nos villes doit nous faire réfléchir.

Ce qu'il nous faut, tout en respectant la subsidiarité, c'est une vision d'ensemble de la problématique urbaine et des différents instruments existants ou à développer tant au niveau communautaire qu'au niveaux national, régional et municipal. Le Parlement, dans ses résolutions, l'a souligné.

La revitalisation des zones rurales et des villes intermédiaires est un autre objectif prioritaire de qualité de la vie. Il faut les protéger comme un réservoir de qualité environnementale, mais aussi restaurer l'équilibre de l'espace rural dans toutes ses dimensions, économique, social, culturel. Dans ce contexte, une PAC revigorée est une nécessité. La mise en œuvre de la réforme de 1992 se passe dans de bonnes conditions et permet d'envisager l'avenir de la PAC et du monde rural avec confiance.

La qualité de la vie, c'est aussi une exigence de liberté. Trop souvent, les citoyens ont l'impression que le marché intérieur a été fait exclusivement pour les entreprises. Ils ne comprennent pas le maintien des contrôles d'identité aux frontières intérieures. Les files d'attente dans les aéroports sont incompatibles avec l'idée que moi je me fais du marché intérieur. Je lis le traité et ce que dit son article 7A.

Et puis il y a ces innombrables tracasseries bureaucratiques qui font d'un déménagement d'un pays de l'Union vers un autre parfois une véritable course d'obstacles. Je suis toujours médusé quand j'entends qu'une chose aussi banale qu'un permis de conduire ne soit toujours pas reconnu automatiquement et sans autre formalité partout dans l'Union. Je demande un peu de bon sens, une place plus grande faite à la reconnaissance mutuelle. J'ai l'impression que nos administrations devraient plus se mettre dans la peau du citoyen. La méfiance entre administrations, entre législateurs, entre organismes de contrôle engendre une course aux garde-fous, aux clauses de sauvegarde, aux exceptions, qui s'accumulent et rendent la vie impossible au citoyen.

Tout ce que je viens de dire a son importance pour les consommateurs. La Commission vient de publier un guide du consommateur. La nouvelle Commission ira plus loin. Elle publiera dans les prochains mois un guide complet sur les droits du citoyen dans le marché intérieur. Ce guide identifiera dans un langage compréhensible les apports positifs du marché intérieur, mais aussi les lacunes et les initiatives prises ou à prendre pour y remédier.

Monsieur le Président,

La disparition des frontières intérieures appelle en contrepartie un renforcement de la coopération en matière d'affaires intérieures et de justice. Le citoyen veut circuler librement, mais il veut aussi qu'on assure sa sécurité, qu'on lutte efficacement contre le crime, la drogue, l'immigration clandestine. Face au bilan mitigé du troisième pilier, je me pose des questions : les Etats membres manquent-ils de volonté pour agir ensemble dans ce domaine, ou bien les instruments à notre disposition ne sont-ils pas appropriés ? La nouvelle Commission utilisera les droits que lui réserve le traité pour que le potentiel du troisième pilier soit pleinement utilisé. Mais le dispositif actuel ne me semble pas suffisant. Notre contribution à la conférence intergouvernementale de 1996 aura pour but d'améliorer de façon décisive le processus de décision en nous inspirant de la méthode communautaire. Dans une affaire aussi importante pour le citoyen, le Parlement européen doit avoir son mot à dire.

L'Union a des devoirs particuliers vis-à-vis de ses citoyens. Mais plus généralement, elle se doit d'être un modèle pour les droits de l'homme. Je vis avec inquiétude le regain de racisme et de xénophobie dans nos pays et je partage vos préoccupations à ce sujet. La Commission s'impliquera pleinement dans la stratégie commune de l'Union esquissée à Essen.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

L'Union est la première puissance économique et commerciale du monde. Elle devra davantage encore que par le passé être un partenaire fort et respecté sur la scène internationale. A la fois pour défendre ses intérêts légitimes et pour peser en faveur d'un monde plus juste. L'Europe doit parler d'une seule voix. Il est d'ailleurs frappant de constater que le monde extérieur l'attend de nous : parfois on a l'impression que l'Europe existe beaucoup plus fortement pour les autres que pour nous-mêmes.

Pour tenir son rang sur la scène internationale, l'Union devra tout d'abord utiliser de façon cohérente les instruments communautaires dont elle dispose, et tout particulièrement ceux de la politique commerciale commune. La nouvelle Commission est déterminée à jouer le rôle qui lui revient dans ce contexte, non par goût du pouvoir mais par souci d'efficacité. La promotion des intérêts de l'Union, des Etats membres et des opérateurs économiques passe par là.

La conclusion de l'Uruguay Round et sa ratification ont révélé tout le poids dont dispose l'Europe face à des partenaires aussi puissants que les Etats-Unis quand elle se décide de parler d'une voix. Tirons-en les enseignements ! Il y a parfois et le récent arrêt de la Cour de justice sur les compétences en matière commerciale le confirme – un excès de suspicion entre les institutions. Cela nuit à notre capacité d'agir. Il faut rétablir un climat de confiance. La Commission doit prendre ses responsabilités quand elle négocie pour l'Union. Elle le fera toujours dans la transparence face au Conseil et au Parlement européen ; je m'y engage personnellement.

L'Union est et restera un partenaire ouvert. C'est dans son intérêt le plus strict. La Commission veillera à ce que nos partenaires jouent eux aussi le jeu et ouvrent leurs marchés en faisant sauter les barrières qui entravent encore nos droits reconnus dans l'Organisation Mondiale du Commerce. Les entreprises européennes tirent leur épingle du jeu là où les marchés sont ouverts. La Commission n'hésitera pas non plus à utiliser les instruments commerciaux appropriés pour empêcher d'autres de piller notre propriété intellectuelle ou de pratiquer des prix de dumping.

Dans ce contexte, je tiens à dire que l'équilibre entre le social et l'économique ne vaut pas seulement pour notre région. Ce n'est pas une question de protectionnisme, que je rejette. Mais si nous voulons un système mondial équilibré de l'économie et du commerce, il faut que l'économie aille de pair avec le social. Le sommet social de l'ONU à Copenhague en mars permettra à l'Union de répercuter ce message à l'échelle mondiale.

L'environnement requiert lui aussi une réponse internationale : le climat, la biodiversité, la réduction des émissions polluantes, sont des enjeux mondiaux. L'Union doit là aussi être à la pointe du progrès. La conférence de Rio en 1992 semblait inaugurer une ère nouvelle. Le processus s'enlise. Nous avons des échéances : une réunion du G7 consacrée à l'environnement en avril ; les discussions à venir sur ce thème à l'Organisation Mondiale du Commerce. Je souhaite que l'Union les saisisse pour relancer le processus.

L'Union doit continuer à jouer le rôle prédominant qui est le sien sur le plan de la coopération au développement et de l'aide humanitaire qui contribuent à la paix et la stabilité dans certaines parties du monde. C'est sur le terrain qu'il faut être présent. La Commission y sera.

Monsieur le Président,

Personne ne conteste que l'Union soit un géant économique. Cela ne reflète pas le rôle politique qu'elle joue. D'où la tentative de Maastricht de jeter les bases d'une approche plus ambitieuse sur ce plan en développant la PESC. Celle-ci n'a pas encore donné les résultats escomptés. Une des difficultés majeures réside dans notre incapacité à développer une approche cohérente englobant les aspects politiques, économiques, de développement. La PESC est trop restée la continuation de l'ancienne coopération politique sous un nom plus attirant. La séparation en piliers explique en partie ces difficultés, mais celles-ci sont surtout dans nos têtes.

Il faut mieux faire ! Il faut se concentrer sur un point, toujours le même depuis la fondation de la Communauté Européenne : quels sont nos intérêts communs ? Pouvons-nous les partager pour faire ensemble quelque chose de plus efficace que ce que chacun d'entre nous pourrait faire seul ?

Or, nos Etats membres ont non seulement des intérêts communs, mais la plupart du temps des réactions communes. Depuis des décennies, nous avons développé une panoplie d'instruments de politique étrangère dont nous nous servons sans nous poser des questions. Que ce soient la Convention de Lomé ou les multiples accords commerciaux, de partenariat ou de coopération que nous avons conclus et négociés avec de nombreux pays.

Que nous manque-t-il donc pour avoir une vraie politique étrangère et de sécurité commune ? Une vision globale et cohérente.

Une politique étrangère commune, c'est d'abord un effort commun de synthèse et de planification. La Commission sera partie prenante. Non pas pour se substituer aux Etats membres, mais pour contribuer à unifier les politiques que nous menons et à y introduire une dimension stratégique qui y manque pour l'instant.

La Commission doit commencer par donner le bon exemple.

J'ai réorganisé la structure des relations extérieures en adoptant une approche géographique : le Commissaire responsable pour une partie du monde l'est pour tous les aspects. Il faudra évidemment assurer au sein de la Commission une coordination étroite. Je m'en chargerai et présiderai régulièrement le groupe des Commissaires chargés des relations extérieures. C'est dans ce cadre que je prendrai personnellement en charge les droits de l'homme que je considère comme une composante essentielle des relations extérieures.

Cette politique étrangère, nous devons naturellement l'exercer face à l'ensemble des régions du monde. Mais parlons d'abord de nos voisins immédiats. Vis-à-vis des Pays de l'Europe centrale et orientale, la voie est d'ores et déjà tracée. C'est celle qui, comme nous l'avons décidé à Copenhague en juin 93 et confirmé depuis lors, nous conduit à les accueillir au sein de notre Union.

La Commission mettra donc en œuvre avec vigueur et dans ses multiples aspects la stratégie de pré-adhésion adoptée à Essen. La première priorité consiste à établir très vite le Livre blanc sur l'intégration de ces pays dans le marché intérieur.

Il faudra aussi examiner avec beaucoup de soin le lien entre l'adhésion des Pays de l'Europe centrale et orientale et des politiques communes comme la PAC ou les fonds structurels. La Commission présentera avant fin 95 un autre Livre blanc sur les aspects agricoles justement.

Le Conseil européen a souligné l'équilibre de nos relations avec l'Est et le Sud. La situation sur le pourtour méditerranéen ne peut pas nous laisser indifférents. Une politique ambitieuse de proximité doit être mise en place avec un objectif clair : refaire de la Méditerranée une zone de prospérité et d'échanges.

Ce sera difficile. Il faudra, au-delà des négociations particulières que nous menons actuellement, renforcer notre approche globale. La conférence euro-méditerranéenne qu'organisera la Présidence espagnole nous en donnera l'occasion.

Concernant Malte et Chypre, dont l'entrée dans l'Union en enrichira la composante méditerranéenne, la Commission établira le rapport demandé par le Conseil pour 1995. Le développement des relations avec la Turquie, qui est un partenaire important pour l'Union, fera l'objet d'un examen attentif et d'un bilan exhaustif.

Quant au Proche-Orient, où nous sommes déjà très engagés, nous avons naturellement un intérêt vital à promouvoir de façon active le processus de paix. Parlant de voisins immédiats, comment ne pas évoquer les relations avec la Russie et les autres Etats de la CEI ? Ces pays passent par une période difficile qui s'accompagne pour certains de troubles graves, comme nous le voyons en Tchétchénie. L'Union doit tout faire pour les aider dans leur marche vers la démocratie et l'économie de marché. Nous avons intérêt à avoir des interlocuteurs constructifs et prêts à coopérer. La paix, la sécurité nucléaire, l'immigration, le crime organisé : voilà quelques uns des dossiers importants qui requièrent une approche de coopération.

Sur un plan global, les relations étroites que nous entretenons avec nos partenaires de l'OCDE continuent d'être très importantes. Dans ce contexte, les liens transatlantiques le sont particulièrement. J'entends, çà et là, de sombres prédictions sur le désintérêt croissant des Américains pour l'Europe. Je vous le dis franchement : je n'y crois pas. Nous sommes et nous resterons des partenaires proches, très proches. Regardez l'importance des échanges commerciaux entre les 2 rives de l'Atlantique, d'échanges, je le précise, non seulement massifs mais aussi assez équilibrés. Pensez aux intérêts partagés de sécurité et de défense. Non, je ne suis pas pessimiste sur nos relations. Mais lucide et réaliste : l'Europe doit exister en tant que telle vis-à-vis des Etats-Unis. Je suis personnellement en faveur d'un véritable traité transatlantique qui nous faciliterait la tâche aux uns et aux autres.

Nous sommes en train, avec un certain retard, de prendre conscience de l'importance de l'Asie. Le monde entier regarde vers ce continent en pleine expansion. L'Europe ne peut et ne veut pas être absente de l'Asie. Faut-il encore que tous les pays d'Asie se décident à une véritable ouverture de leurs marchés. Je suis favorable à l'idée d'une réunion au sommet entre l'Asie et l'Europe.

Une autre région du monde, à laquelle, du reste, nous unissent de profonds liens de civilisation, se hisse parmi les régions en pleine expansion. Je parle de l'Amérique latine. Celle-ci se lance dans la voie de groupements régionaux, sans doute sous l'effet du modèle européen. Cela ouvre, j'en suis sûr, la perspective d'accords interrégionaux, par exemple entre le Mercosur et l'Union.

L'Union a fait œuvre de pionnier avec la Convention de Lomé. L'Afrique, qui en est le premier bénéficiaire, se débat toujours dans des difficultés énormes. L'Union ne s'en désintéressera pas. Elle restera en première ligne. L'Afrique du Sud est un des facteurs d'espoir de ce monde tourmenté. J'espère qu'elle deviendra un facteur crucial de développement de la région toute entière. L'Union doit être à ses côtés, aujourd'hui que la sagesse symbolisée par le Président Mandela, un des véritables hommes d'Etat de ce siècle, l'a emporté dans ce grand pays.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Les défis qui attendent l'Union sont immenses, à la mesure du chemin déjà parcouru par l'intégration européenne. L'Union vient d'accueillir en son sein trois nouveaux membres – je regrette qu'il n'y en ait pas quatre.

De nombreux autres pays attendent devant la porte. Ils sont attirés par cette Europe et son message de paix, de prospérité, de démocratie.

Nous avons une obligation morale et politique d'accueillir en notre sein les pays européens que la dictature communiste a empêchés de se joindre à nous. Mais nous avons aussi l'obligation de préserver les atouts de l'Union, de ne pas laisser s'étioler l'acquis. Si le prix à payer pour l'élargissement était un retour en arrière sur le chemin de l'intégration, tout le monde en sortirait perdant. Les candidats à l'adhésion le sont parce

que le niveau d'ambition de l'Union est élevé.

Il convient, au contraire, de faire un nouveau saut qualitatif, comme cela s'est fait lors des élargissements passés. Cela nécessitera une réforme institutionnelle.

Mais profitons dès à présent de l'entrée de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède pour accroître l'efficacité et la démocratie de nos institutions et de leur fonctionnement.

Je vois deux axes pour le faire.

- D'abord, un effort constant pour nous concentrer sur l'essentiel, pour faire au niveau communautaire seulement ce qui ne peut pas être accompli au niveau national. Appliquer donc le principe de subsidiarité prévu à l'article 3B du traité sur l'Union. Il doit être dit très clairement dans ce contexte que le pire ennemi de la subsidiarité est l'absence de confiance entre Etats membres. J'ai parfois l'impression que pour certains, subsidiarité veut dire : « Allez tout contrôler chez le voisin mais laissez-moi tranquille ».

Il y a un autre ennemi de la subsidiarité. C'est la mauvaise foi de ceux qui veulent y voir uniquement un moyen pour combattre l'intégration. Qui l'invoquent pour renationaliser et oublient de l'appliquer quand elle doit conduire à une action au niveau de l'Union. J'ai une autre idée de la subsidiarité : celle d'arrêter d'harmoniser jusqu'au dernier bouton de guêtre mais d'intensifier la coopération dans les domaines qui en valent la peine. Agissons moins pour agir mieux : telle devrait être notre devise commune.

Je voudrais également mentionner ici un autre aspect de la subsidiarité. Il s'agit de la délimitation entre la sphère de l'individu et celle des pouvoirs publics. L'attribution de pouvoir à la puissance publique se justifie là où le transfert contribue à l'épanouissement de l'individu. Je souhaiterais que les institutions communautaires soient particulièrement vigilantes à cet égard.

- Ensuite, deuxième axe, la gestion. Soyons francs. C'est sur ce plan que la Commission doit à mon sens faire des efforts particuliers. Certes, 80 % des dépenses communautaires sont effectuées par les administrations des Etats membres. Mais cela ne nous dispense pas de prendre nos responsabilités sur le plan budgétaire. Le Parlement européen ne cesse, avec la Cour des Comptes, de le rappeler à la Commission. Mes collègues et moi-même sommes déterminés à améliorer la culture budgétaire et administrative de la Commission. Je voudrais souligner l'importance de relations constructives avec la Cour des Comptes et le Parlement européen à ce sujet. Lorsque la critique est fondée, nous corrigerons.

Un sujet qui, je le sais, préoccupe beaucoup d'Européens, et tout particulièrement ce Parlement, est celui de la fraude contre les intérêts financiers de l'Union. Faisons de la lutte anti-fraude une de nos priorités communes, à tous les niveaux. Ici, chacun doit jouer son rôle. Les institutions de l'union sur le plan normatif, en accélérant les travaux sur nos propositions de juin dernier. Les institutions et les Etats membres sur le plan de la gestion et du contrôle, en ayant constamment à l'esprit que l'argent que nous dépensons est celui des contribuables européens. Les Etats membres enfin, sur le plan de la répression pénale.

Améliorer le fonctionnement de l'Union, mieux exploiter le potentiel du traité actuel est certes une nécessité. Mais cela ne suffira pas dans la perspective d'une Union élargie à plus de vingt membres. Le Conseil européen de Corfou a très clairement établi un lien entre l'élargissement et la conférence intergouvernementale de 1996.

S'il est trop tôt pour vous d'exposer la position de la Commission pour 1996, je souhaiterais en revanche vous livrer quelques réflexions préliminaires.

D'abord sur la méthode. Il faudra s'assurer qu'il y ait un véritable débat public dans l'union et dans chacun des Etats membres. D'abord, et c'est très important, en associant directement le Parlement européen aux négociations. La présence de Madame Guigou et de M. Brok au groupe de haut niveau est à cet égard une excellente chose. J'ajouterai ici qu'à mon avis, le Parlement européen doit pouvoir donner son avis conforme à toute modification du traité. Le débat public, à l'évidence, inclura les Parlementaires nationaux.

Vous aviez à l'époque de Maastricht pris l'initiative d'organiser des assises communes avec les parlements nationaux. Cela a été utile. Mais ne serait-il pas envisageable, cette fois-ci, que d'ici juin 1995, les présidents du Parlement européen et des parlements nationaux se concertent pour organiser, dans des conditions comparables, un débat sur les grands enjeux de l'approfondissement de nos institutions ? C'est une idée que je laisse à votre appréciation.

Sur le fond, il y a des réformes qu'il faudra entreprendre de toute façon, avec ou sans nouvel élargissement. C'est prévu dans le traité. Mais il est clair que l'élargissement à venir sera en lui-même un facteur de réforme, car il ne permettra plus au système actuel, même amélioré, de fonctionner correctement.

C'est dans ce double esprit que la conférence intergouvernementale devra examiner d'abord les grands domaines d'activité de l'Union, ensuite le cadre institutionnel.

Les activités en tant que telles du premier pilier ne me paraissent pas devoir être modifiées de façon importante. Il s'agit, en effet, dorénavant plus d'œuvrer sur le plan qualitatif que de continuer de demander de nouvelles compétences. Il faudra, toutefois, comme prévu dans le traité, prendre une décision sur le sort à réserver au domaine de l'énergie, du tourisme et de la protection civile. Le domaine de la politique sociale sera sans doute aussi réexaminé.

Je voudrais insister particulièrement sur un point : la Commission ne cautionnera pas, sous prétexte d'élargissement, un recul par rapport à l'acquis communautaire. Les candidats à l'adhésion devront souscrire à l'acquis, quitte à ce que nous prévoyions des périodes de transitions raisonnables. Dès à présent nous les aiderons à remplir cette condition.

J'ai déjà souligné toute l'importance que j'attache à l'élaboration d'une véritable politique étrangère cohérente. Le traité nous engage également à progresser vers une politique commune de sécurité, et à terme vers une défense commune. Cela constituera sans conteste un des dossiers clé de la conférence intergouvernementale.

Comment lier concrètement l'Union de l'Europe Occidentale et l'Union Européenne ? Quels rapports ce système régional doit-il entretenir avec l'OTAN ? Quelles négociations seront de ce fait nécessaires avec nos partenaires ? Quelle sera la composition de l'UEO ? Toutes ces questions et bien d'autres encore devront être soigneusement étudiées. Le système à construire doit être pour l'ensemble de notre continent un facteur d'équilibre et de paix, dans un partenariat reconstruit avec les principales puissances mondiales.

Quant au troisième pilier, je pense que les méthodes de fonctionnement devront être soumises à un réexamen sérieux. Cela me paraît d'autant plus nécessaire que les Pays de l'Europe centrale et orientale sont eux aussi très intéressés à la coopération dans les affaires intérieures et de justice.

Les activités de l'Union ont besoin d'un cadre institutionnel performant. Sur ce plan, la perspective de nouveaux élargissements ne fait qu'accroître l'urgence d'améliorations qui étaient en soi déjà souhaitables dans une Union à 12 (et à fortiori à 15).

En ce qui concerne les questions institutionnelles, il y en a trois qui se posent, d'une façon ou d'une autre, pour toutes les institutions :

- 1) la composition
- 2) les méthodes de travail (y incluse la question de la Présidence)
- 3) les mécanismes de prise de décision

Sur tous ces plans, la Commission fera des propositions qui viseront toutes l'efficacité du fonctionnement des institutions tout en sauvegardant les équilibres nécessaires. Cela mérite une réflexion approfondie. Il en va de même pour les questions institutionnelles pour lesquelles je voudrais déjà faire quelques observations

à titre préliminaire.

Trois observations s'imposent :

i) à chaque nouvel élargissement, il devient plus indispensable de concentrer les activités de l'Union sur l'essentiel;

ii) à chaque nouvel élargissement, la distance croissante entre chaque citoyen et le centre accentue la nécessité de renforcer la légitimité démocratique, et donc le rôle du Parlement européen. De nouveaux progrès devront être réalisés, que ce soit sur le plan de la codécision, des pouvoirs budgétaires, de la nomination de la Commission. Pourquoi ne pas permettre au Parlement européen d'élire mon successeur sur base d'une liste proposée par les Chefs d'Etat et de gouvernement ?

iii) à chaque nouvel élargissement, la pression pour une approche à plusieurs vitesses s'accroît. Faut-il éluder le débat ? Je ne le pense pas. Je le pense d'autant moins que cette approche existe déjà et a permis à l'Union d'avancer. Mais soyons clairs : il n'est question ni d'exclusion ni d'Europe à la carte. Aucun Etat membre ne peut être exclu arbitrairement de l'avant-garde; ceux qui veulent et peuvent accepter les obligations additionnelles qui s'y attachent ne peuvent donc être rejetés. De même, l'avant-garde n'est pas fermée. Les Etats membres « retardataires » doivent pouvoir la rejoindre du moment qu'ils remplissent les conditions. Enfin, une approche de ce type ne doit en aucun cas servir d'alibi pour mettre en cause l'acquis communautaire, ni pour affaiblir les institutions communautaires.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, un triple message. Message de détermination. Message d'engagement. Message d'espoir.

La Commission que je présiderai sera, vous l'aurez compris, déterminée et ouverte. Déterminée à œuvrer pour le bien commun, déterminée à sauvegarder des institutions fortes pour l'Union. Dans notre détermination, vous serez nos alliés.

Je m'engage solennellement à ériger la réaffirmation de nos valeurs communes et des grands objectifs qui sous-tendent la construction européenne en tâche quotidienne de la nouvelle Commission, et surtout au moment où la Conférence intergouvernementale débutera ses travaux. Il faut être plus combatif. Refusons d'accepter les attaques de ceux qui veulent, avec les recettes d'hier, résoudre les problèmes de demain. Osons combattre ceux qui se prétendent européens et dont la seule idée sur l'Europe se réduit à la mise en cause du modèle communautaire.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Je suis optimiste de nature. Je me donnerai les moyens de mon optimisme.

Avec la Commission. Avec le Parlement européen. Avec les citoyens de l'Union, et parmi eux, tous les collaborateurs dévoués de nos institutions. A la veille du troisième millénaire, l'Union sera plus forte, plus solidaire, plus proche de ses citoyens.